

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : INF-2015-008</b>
<b>Direction des infrastructures</b>
<b>Service</b>
<b>Objet : Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis</b>
<b>Date : le mardi 2 juin 2015</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

L'article 140 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun, chapitre S-30.01 permet à une société de transport de désigner parmi ses employés ou ceux d'une entreprise avec qui elle a un contrat, un certain nombre d'inspecteurs pour l'application des règlements en vertu de l'article 144 de la Loi.

À la suite de l'adoption du règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis et du règlement numéro 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis, une résolution portant le numéro no 2015-061 a été adoptée par le conseil d'administration lors de son assemblée ordinaire tenue le 29 avril 2015 afin de désigner à titre d'inspecteur pour le compte de la Société, les employés dont le nom figure sur cette résolution.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

#### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

#### **Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

#### Commentaires

Numéro du projet PTI :	Montants	2015	2016	2017
------------------------	----------	------	------	------

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable  
d'activité budgétaire



Date : 03 / 06 / 2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

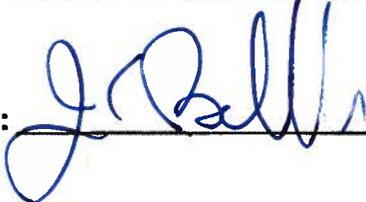
- de désigner à titre d'inspecteur pour le compte de la Société les employés dont le nom figure sur la résolution numéro 2015-061 de la Société de transport de Lévis, jointe en annexe.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes : Résolution no 2015-061 de la Société de transport de Lévis

<b>Préparé par :</b> <u>Johanne Poisson</u>		<b>Titre d'emploi :</b> Adjointe administrative
<b>Recommandé par :</b>		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
<b>Commentaires :</b>		
<b>Signature de la Direction :</b> 		<b>Date :</b> 03 / 06 / 2015

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>
<hr/>
<hr/>

**Signature de la Direction générale :**  **Date :** 03 / 06 / 2015

**EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée  
ordinaire de la Société de transport de Lévis, le  
mercredi 29 avril deux mille quinze**

---

**Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour  
l'application des règlements numéro 134 et 135 de la  
Société de transport de Lévis**

**- RÉSOLUTION NO 2015-061-**

**CONSIDÉRANT QUE:** la Société de transport de Lévis (STLévis) a pour principale mission d'offrir au quotidien, à tous les citoyens de Lévis, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, des services de transports collectifs performants, abordables, fiables, accessibles, sécuritaires et confortables;

**CONSIDÉRANT QUE :** ce Conseil a adopté le « Règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis » et le « Règlement 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis » en vertu de l'article 144 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01);

**CONSIDÉRANT QUE:** l'article 140 de la Loi permet à une société de transport de désigner, parmi ses employés ou ceux d'une entreprise avec qui elle est liée par contrat, un certain nombre d'inspecteurs pour l'application des règlements pris en vertu de l'article 144 de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE :** l'article 141 de la Loi prescrit que lesdits inspecteurs devront pouvoir exhiber sur demande un certificat attestant de leur qualité;

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE soient désignés les employés suivants à titre d'inspecteur pour le compte de la Société;**

- BLAIS, Benoît, Coordonnateur du service de transport adapté
- BLANCHETTE, Nadine, Coordonnatrice du système Vente et perception OPUS
- BLOUIN, Diane, Superviseur - Répartiteur
- CORTES, Luis, Contrôleur - inspecteur
- CYR, Manon, Contrôleur - inspecteur
- DORÉ, Pierre, Contrôleur - inspecteur
- DUMAS, Mario, Superviseur - Répartiteur
- MAYRAND, Michaël, Superviseur - Répartiteur
- PICARD, Philippe, Superviseur - Répartiteur
- ROY, Stéphane, Superviseur - Répartiteur
- SIROIS, Mario, adjoint au directeur général et Directeur de l'Exploitation

**QUE le Conseil autorise le directeur général à délivrer aux dites personnes désignées des certificats attestant de leur qualité d'inspecteur pour le compte de la Société;**

**QUE la désignation de ces personnes soit soumise à la Ville de Lévis pour approbation.**

**Adoptée.-**

